Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport

Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à

l'école

Band: 3 (2001)

Heft: 6

Artikel: Et si on parlait d'argent?

Autor: Mohni, Rudolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-995301

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



A quoi ressemble l'indemnité forfaitaire?

Nombre Indemnité de base

Catégorie de compétition Nombre d'entraînements/ jours de camps

Groupes d'utilisateurs 1 et 5: indemnité de base, taille du groupe, nombre d'entraînements par semaine, durée de l'entraînement. Peuvent s'y ajouter des compléments pour des activités de compétition et des camps d'entraînement. (voir tabl. 1)

d'heures (jours de camp et de compétition compris)

Indemnité de base

Tabl. 2

Groupe d'utilisateurs 2: indemnité de base, taille du groupe, nombre d'heures consacrées à l'entraînement et à la compétition. (voir tabl. 2)

Groupes d'utilisateurs 3 et 4: indemnité par participant et jour de camp.

Le montant des indemnités forfaitaires est majoré ensuite de 8%, contribution destinée au coach J+S.

«mobile»: Quelles sont vos principales ressources financières?

Rudolf Mohni: Notre club a la chance d'organiser diverses manifestations sportives particulières qui sont nos principales ressources financières. Par ailleurs, les cotisations, les dons, les subventions, les recettes des carnets d'épargne ainsi que la vente d'objets portant notre logo complètent nos entrées financières. Avec l'avènement de notre nouveau président, nous sommes à la recherche de ressources financières supplémentaires.

Que représentent les indemnités J+S pour votre

C'est une entrée régulière bienvenue dont le montant total ne devrait pas changer à l'avenir.

Outre les frais courants du club, que pouvez-vous offrir à vos membres actifs?

Notre club n'est pas assez riche pour soutenir financièrement ses champions à l'exemple du club de Zurich dans lequel s'est expatrié, depuis fin décembre, notre vedette Martin Stauffer. Cependant chaque année, nos membres actifs ont la possibilité de participer à un camp d'entraînement à l'extérieur ainsi qu'à un camp de ski.

rudolf.mohni@bluewin.ch





Toujours autant, mais réparti différemment

Afin de mieux soutenir les activités en faveur de la jeunesse, il a été décidé de privilégier la régularité et la pérennité de l'offre et de ne plus tenir autant compte du nombre des participants.

- Un organisateur doit satisfaire à différents critères pour que son offre puisse être annoncée sous l'égide de J+S et bénéficier de l'indemnité prévue: durée du cours ou du camp, moniteurs, jeunes, infrastructures, programme, etc.
- L'indemnité forfaitaire peut être revue à la hausse en fonction de différents paramètres comme la fréquence des entraînements, le nombre d'heures ou le nombre de participants.
- L'indemnité forfaitaire se compose différemment d'un groupe d'utilisateurs à un autre.

«Il ne s'agit pas d'un plan d'économie déguisé.»

n des objectifs du projet J+S 2000 était, à l'origine, de simplifier l'administration de J+S. Dans l'ancien système, toutes les activités J+S étaient annoncées par le biais de contrôles de présence qui demandaient un dépouillement fastidieux avant le versement des différentes indemnités. Corollaire de ce mécanisme, la discussion s'est très souvent limitée aux aspects financiers, de nombreux moniteurs ayant cherché à obtenir le maximum d'argent en mettant le plus grand nombre de croix possible.

L'offre jugée dans son ensemble

D'un système basé sur les activités, nous passons à une indemnisation forfaitaire. Chaque offre sera dorénavant prise en considération et indemnisée de manière globale. Les activités complémentaires ne seront plus décomptées séparément. Le principe de l'indemnisation forfaitaire vise aussi à remplacer

60 millions pour la promotion des jeunes!

Cours et camps J+S
Coach J+S
Contribution aux cantons
Formation des moniteurs des cantons
et des clubs

Fr. 48 000 000.-

Fr. 2500000.-

Fr. 5000000.-

Fr. 4000000.-

progressivement l'idée «activité = argent» par des réflexions favorisant la qualité des activités dispensées.

Des indemnités à la hausse

Ce changement se fait au prix de la mise au rancart d'un système bien ancré dans les esprits, mais il était le seul moyen de privilégier la qualité avec les mêmes ressources. Les flux financiers sont légèrement corrigés au bénéfice de la pérennité et de la régularité de l'offre. Le nouveau système garantit aussi plus de transparence, puisqu'il permet de vérifier où vont les finances publiques. Il ne s'agit pas d'un plan d'économies déguisé, au contraire. Le volume total des indemnités, actuellement quelque 49 millions de francs, sera en effet augmenté de près de 8% en raison du financement complémentaire des coachs J+S.

Rôle prépondérant du club

Le modèle purement mécanique d'indemnisation en fonction de la catégorie de moniteur a aussi été revu. L'octroi de l'indemnité ne sera plus déterminé par le nombre et la catégorie des moniteurs mentionnés sur le contrôle de présence, mais par l'attrait de l'offre selon les critères J+S. Dans les faits, le club devra mieux assumer ses responsabilités en ce qui concerne le recrutement et l'encadrement de ses moniteurs. Bien entendu, la formation influe sur la qualité de l'offre. Mais cette question relève de l'engagement du club et non du soutien financier accordé par la Confédération.